

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 4 octobre 2021
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 41
Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaients présents : Mmes BAUER, DOH, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MORQUE, PETER, REICHHELD, STAATH, WAHL, WALTER, WEIL, WEBER.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, GUILLIER, KERN, KOCHERT, MM. MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, SUCK, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Désignation du représentant du SYCOPARC à l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
SUR proposition de M. le Président,

Décision : Le Comité Syndical désigne M. Jean-Claude HUBERT pour représenter le SYCOPARC à l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER